



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## hypothèques

Question écrite n° 56299

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la communication relative à la suppression du corps des conservateurs des hypothèques. Il lui demande de bien vouloir lui expliquer cette mesure.

### Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État a présenté en conseil des ministres, au début de l'été, l'ordonnance portant suppression du régime des conservateurs des hypothèques. Cette réforme a pour objectif de répondre aux préconisations de la Cour des comptes visant à mettre fin à ce régime bicentenaire, caractérisé par une responsabilité civile personnelle et un mode de rémunération dérogatoire au droit commun de la fonction publique. La réforme sera neutre pour les usagers du service public de la publicité foncière. Elle ne modifie ni le rôle des conservations des hypothèques ni la qualité du service rendu pour la sécurisation juridique des transactions immobilières et du crédit hypothécaire, qui continuera à être assuré dans les mêmes conditions par la direction générale des finances publiques. Le prélèvement perçu par le conservateur à l'occasion de l'accomplissement des formalités de publicité foncière sera remplacé par une taxe acquittée selon des tarifs strictement identiques. Les actions en justice des usagers à raison des fautes éventuellement commises dans l'exécution de la mission continueront à relever des juridictions judiciaires. Cette réforme prendra effet à compter du 1er janvier 2013.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56299

**Rubrique :** Saisies et sûretés

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2009, page 7312

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2010, page 11637